

Verviers, le 24 septembre 2014

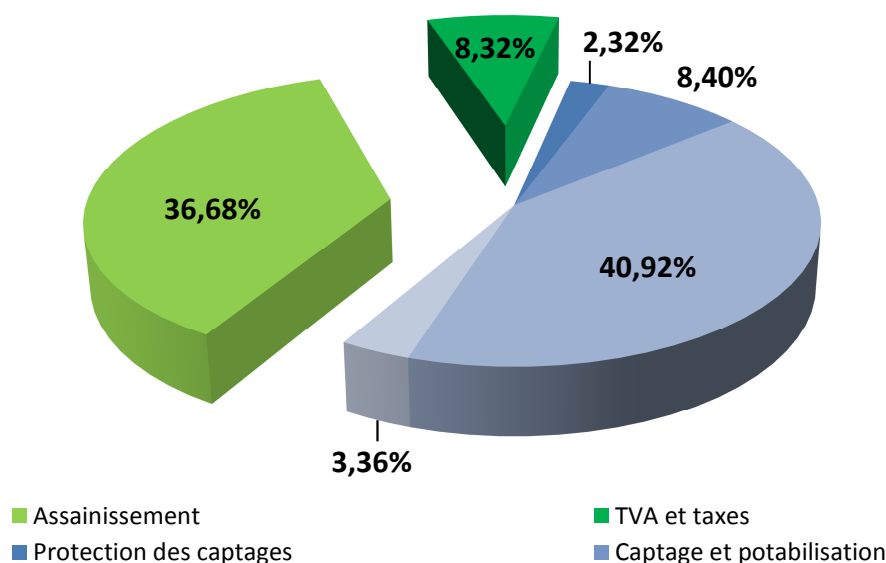
**Le coût-vérité à la distribution (CVD) s'élève à 2,62 €/m<sup>3</sup>  
Pourquoi le prix de l'eau évolue ?**

Depuis le 24 septembre 2014, le coût vérité à la distribution (CVD) de l'eau fournie par la Société wallonne des eaux (SWDE) s'élève à 2,62 € par m<sup>3</sup> (+ 0,11 €). Les autres composantes du prix de l'eau restent inchangées :

- 1,745 €/m<sup>3</sup> pour le coût vérité à l'assainissement (CVA)
- 0,0125 €/m<sup>3</sup> pour le fonds social
- TVA à 6%.

Le coût pour 1m<sup>3</sup> d'eau (1.000 litres d'eau) est à présent de 4,77 € TVA comprise.

**COMMENT SE RÉPARTISSENT LES ÉLÉMENTS DU PRIX DE L'EAU ?**



Le montant de la facture d'eau comprend trois éléments :

1. **36,68%** de la facture sont directement reversés par la SWDE aux sociétés en charge de l'épuration des eaux (assainissement).
2. La TVA et les taxes représentent **8,32%** de la facture
3. Les **55,01%** restants sont utilisés par la SWDE de la manière suivante :
  - 2,32% pour protéger ses captages d'eau
  - 8,40% pour le captage de l'eau et sa potabilisation
  - 40,92% pour la distribution de l'eau et la maintenance de son réseau
  - 3,36% pour la gestion de sa clientèle

En matière de production-distribution d'eau, les charges sont fixes à  $\pm 80\%$ , quel que soit donc le volume d'eau consommé en Wallonie.

## **UN LITRE D'EAU AU ROBINET = 0,004 € !**

On a tendance à l'oublier, mais 1m<sup>3</sup> correspond à 1.000 litres d'eau. Cela signifie qu'un litre d'eau du robinet revient à 0,004 €.

Malgré l'évolution du prix ces dernières années, il ne faut même pas déboursier ½ eurocent pour disposer à volonté d'une eau potable, de qualité, quel que soit le moment de la journée. Il suffit d'un simple geste : ouvrir le robinet. Ces 0,004 € par litre comprennent la livraison du produit, la garantie qualité, mais aussi tous les services offerts par la Société wallonne des eaux.

## **POURQUOI LE PRIX DE L'EAU AUGMENTE ?**

### **1. L'assainissement des eaux usées**

L'eau du robinet, après avoir été utilisée (cuisine, hygiène corporelle, nettoyage, etc.), doit être rendue propre à la nature. C'est ce qu'on appelle l'assainissement. La Wallonie a dû investir des centaines de millions € pour construire les réseaux d'égouttage et les stations d'épuration ( $\pm 400$  sont nécessaires en Wallonie). Ces investissements se répercutent dans la facture totale via le coût-vérité à l'assainissement (CVA), l'autre composante du prix de l'eau avec le CVD. La SWDE reverse le montant correspondant au CVA de chaque facture à la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) qui est l'organisme en charge de l'assainissement en Wallonie.

**Le coût de l'assainissement est de loin le principal facteur d'augmentation du prix de l'eau.**

### **2. Un réseau long comme la circonférence de la terre**

Le réseau de la Société wallonne des eaux comprend près de 40.000km de conduites et de canalisations. C'est l'équivalent de la circonférence de la Terre, enfoui dans le sol wallon. Le coût nécessaire pour maintenir un réseau de distribution de qualité est donc conséquent. Il se répercute automatiquement dans les coûts de distribution.

### **3. 125 millions d'euros d'investissements**

C'est le montant investi annuellement par la SWDE pour améliorer ses infrastructures et sécuriser l'approvisionnement en eau de milliers de clients. Cela représente  $\pm 50\%$  du chiffre d'affaires de la société.

### **4. Une consommation en baisse... qui fait augmenter le prix au m<sup>3</sup>**

Nombreux sont ceux qui font attention à leur consommation, notamment par souci d'économie.

Le coût d'une canalisation et celui de son entretien restent cependant identiques quel que soit le volume d'eau qu'elle transporte. Que ce soit 10 litres ou 1.000 m<sup>3</sup>. Les frais fixes de la SWDE (80% du total) doivent donc être répercutés sur des volumes moins importants.

Les baisses de consommation ont une influence directe sur les recettes que perçoit la SWDE via les factures. En fonction de la mécanique du prix-vérité de l'eau, l'augmentation du CVD est donc inévitable si la SWDE veut continuer à assurer une même qualité de service. Un paradoxe qu'il n'est pas toujours simple d'expliquer.

## **LES ENGAGEMENTS DE LA SWDE**

Un des objectifs du contrat de gestion qui lie la SWDE et le Gouvernement wallon vise à limiter l'évolution des charges d'exploitation à hauteur de l'inflation +0,5% par an au maximum.

Par ailleurs, la SWDE réalise d'importants efforts économiques pour diminuer ses coûts d'exploitation de 20 eurocents par m<sup>3</sup> d'ici une dizaine d'années.

Pour toute info complémentaire :  
Patrick Vanesse, Chargé de Communication 071/28.58.53 ou [www.swde.be](http://www.swde.be)